

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.568
26 juillet 1990

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 juillet 1990, à 10 heures.

Président : M. Bogumil Sujka (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 568ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, "Armes chimiques". Toutefois, en vertu de l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui le souhaiteraient pourront soulever toute autre question ayant trait aux travaux de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants des Pays-Bas et de l'Indonésie. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Wagenmakers.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Le 6 février 1990, lors de la séance d'ouverture de la Conférence du désarmement, le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas a dit de l'année 1989 qu'elle marquait la fin de l'après-guerre.

C'est un fait que, compte tenu des si nombreux grands changements politiques survenus en Europe, 1989 a été une année vraiment révolutionnaire. Il est également vrai que 1990 est l'année durant laquelle se poursuivra l'élaboration d'une architecture nouvelle, et pas seulement en ce qui concerne l'Europe. Il semble que les jalons historiques de cette architecture n'aient été posés que récemment. Des Etats se sont littéralement ouverts, devenant réceptifs à un grand nombre d'idées et de concepts, certains anciens, d'autres nouveaux.

Les faits nouveaux intervenus dans nombre de pays européens ont eu une incidence immédiate sur la façon d'appréhender les politiques étrangères et de sécurité. Rarement année aura été aussi fructueuse que 1990, et nous n'en sommes qu'à la moitié - la réunion au sommet à Washington, les accords bilatéraux entre les Etats-Unis et l'URSS, le progrès vers l'unification allemande, les réunions historiques de l'OTAN et les communiqués y relatifs, les possibilités d'accords, plus tard dans l'année, sur les forces classiques en Europe ainsi que sur des mesures de confiance et de sécurité, un sommet de la CSCE et la forte probabilité que soit signé à la fin de l'année par les Etats-Unis et l'Union soviétique un accord sur les armements stratégiques offensifs.

Une perspective mondiale met en évidence, depuis quelques années, le rôle accru de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci règle effectivement des conflits sanglants qui, jusqu'à présent, ne semblaient pas devoir bénéficier d'une médiation. Je mentionnerai, pour ne citer qu'un exemple, l'indépendance de la Namibie. La paix s'instaure, bien que l'on puisse regretter que ce ne soit pas encore le cas partout. Malheureusement, nous assistons à un déplacement des zones d'antagonisme qui, abandonnant le contexte des relations Est-Ouest, apparaissent dans le tiers monde. La prolifération des grands systèmes d'armes, qu'ils soient classiques, chimiques ou autres, est un inquiétant corollaire de cette tendance. Toutefois, en général, l'antagonisme cède la place à la coopération et à la confiance. Les menaces qui planent sur la sécurité du monde diminuent et la communauté internationale peut désormais progressivement concentrer ses efforts sur l'allocation de ressources rares à d'autres objectifs.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Quelles incidences a cet environnement en rapide évolution sur la Conférence du désarmement ? C'est la première question que je traiterai aujourd'hui : La deuxième que j'aborderai est la suivante : quelles seront les répercussions sur le désarmement nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et les questions relatives aux essais ? Enfin, en troisième lieu, je parlerai de nos négociations sur les armes chimiques.

S'agissant de la première question, voyons donc comment la Conférence du désarmement met à profit les possibilités historiques qui lui sont offertes dans cette période révolutionnaire.

Notre conscience a été éveillée pour la première fois cette année, le 8 février, par l'important message de l'Ambassadeur de Azamibuja, du Brésil. Depuis, en séance plénière, de nombreux orateurs ont fait écho à cet appel. C'est un fait que si nous, dans cette instance, n'exploitons pas tout le potentiel que nous offre ce moment, nous courrons le danger réel de ne plus être en prise sur les faits nouveaux d'ordre politique qui interviennent au-dehors et de nous déconnecter de la réalité à laquelle le chef de la délégation de l'Union soviétique s'est référé de façon si intéressante, l'autre jour. Je ne me laisserai pas aller à des spéculations sur le point de savoir si, jusqu'à présent, nous avons ou non suffisamment mis à profit les possibilités qui s'offraient à nous. Ce qui est plus important, c'est que nous restions continuellement en éveil face aux possibilités qui se présentent et que nous ne reculions pas devant le fait que s'attaquer à la réalité est une tâche infiniment plus difficile et complexe qu'élaborer et énoncer des objectifs théoriques. Nous avons le devoir de saisir le potentiel immense que recèle la conjoncture. Nous ne devrions pas nous permettre de nous accrocher à des idées sclérosées et de laisser passer, de ce fait, des possibilités.

Les Pays-Bas se félicitent vivement que la Conférence du désarmement se soit lancée dans un effort réaliste pour rationaliser son calendrier de négociation. Toutefois, la refonte du calendrier des réunions - chose que nous avons toujours préconisée - n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, c'est qu'il en résulte des possibilités accrues de consultations dans nos capitales et pour conduire nos affaires sur la base d'instructions et d'idées nouvelles.

Dans un autre domaine, nous ne devrions pas hésiter à jeter un regard sans complaisance sur notre ordre du jour et sur le programme de travail. De façon pragmatique, pourquoi ne déciderions-nous pas d'interrompre un cycle sans fin de réunions improductives sur un certain sujet si les positions demeurent de manière persistante trop éloignées pour qu'un consensus se dégage ? Si nous avons agi ainsi en ce qui concerne le Programme global de désarmement, pourquoi ne pas faire de même avec d'autres questions rebelles ? Comme d'autres, ma délégation n'est pas convaincue que l'existence des points 2 et 3 de l'ordre du jour en tant qu'entités distinctes conduise à l'approche structurée que ces questions méritent.

Ma délégation est également convaincue que nous ne devrions pas négliger de penser de façon créatrice à de nouveaux thèmes à inscrire à l'ordre du jour, tels que les mesures de renforcement de la confiance et le désarmement classique ou régional. A la 567ème séance, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce que notre distingué collègue de la Yougoslavie avait à dire

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

sur ce sujet. Un autre thème, en fonction de ce que seront les résultats, en 1991, de la Conférence des parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques, pourrait être celui des armes biologiques. Si les circonstances le permettent, les sujets existants, tels que la maîtrise des armements dans l'espace, pourraient être examinés avec un regard neuf pour identifier les domaines de progrès.

Nous nous félicitons de voir un nombre croissant de pays observateurs assister et participer à nos travaux. En fait, quelques observateurs actifs influent davantage sur les négociations que certains membres de la Conférence du désarmement. Il faut espérer que la méthode appliquée cette année en ce qui concerne l'admission de pays non membres pourra l'être de nouveau l'an prochain. La pleine participation à nos négociations au jour le jour des pays non membres qui le désirent constitue d'ailleurs un élément important pour parvenir à l'universalité des accords de désarmement.

Une autre question, d'égale importance, est que la Conférence doit encore appliquer la décision, prise depuis longtemps, d'augmenter de quatre le nombre de ses membres. D'une manière ou d'une autre, l'application de cette décision s'est trouvée contrariée. Afin de sortir du blocage actuel, il semble qu'une mise en oeuvre partielle de la décision de 1984 s'impose, en attendant que le choix des candidats de certains groupes soit arrêté.

Il convient de se féliciter de ce que nombre d'interventions, cette année, aient permis de constater une large mesure de consensus sur la nécessité, pour la Conférence du désarmement, de s'adapter à des circonstances et des priorités changeantes. Le fait que cela ait pris un certain temps ne me préoccupe nullement. Après tout, nous ne pouvons négocier que sur la base d'un consensus. Si des changements plus radicaux doivent intervenir au sein de la Conférence, alors cela sera dû à une volonté politique et aussi à la longue période de réflexion et de préparation qui les aura précédés.

Dans le contexte des relations Est-Ouest, les Etats membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie se sont montrés ouverts au changement. D'adversaires qu'ils étaient précédemment, ils envisagent maintenant des déclarations conjointes sur la non-agression et examinent un nouveau concept de sécurité qui se traduirait par une posture défensive de part et d'autre. Mais des mesures concrètes sont également envisagées. A ce propos, je peux mentionner de façon spécifique l'inspection expérimentale des FCE menée par les Pays-Bas et la Pologne. Si d'anciens adversaires peuvent agir ainsi, nous qui, à la Conférence du désarmement, sommes partenaires dans les négociations et les consultations, devrions pouvoir nous asseoir et nous attaquer de façon constructive aux diverses questions qui nous divisent encore, qu'elles soient de nature mondiale, régionale ou intrarégionale.

Comment ces changements influent-ils sur les travaux de la Conférence du désarmement concernant les questions nucléaires ? Les Etats assemblés ici sont d'accord pour que soient réglées un certain nombre de questions, par exemple celle du désarmement nucléaire. Nous convenons tous que nous devrions finir par atteindre l'objectif d'un monde pacifique et stable, exempt d'armes nucléaires. Il se peut que nous soyons en désaccord sur la méthode

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

à appliquer pour atteindre cet objectif et sur la détermination des conditions politiques qui devront prévaloir dans tous les Etats, s'ils doivent effectivement s'engager dans un désarmement nucléaire ambitieux. Les solutions radicales favorisent rarement la stabilité et cela vaut tout autant, sinon spécialement, dans le cas du désarmement nucléaire. Dans le contexte des relations Est-Ouest, les armes nucléaires étaient et sont des éléments essentiels dans une équation de sécurité extrêmement complexe. Pendant longtemps, cette équation a été plus ou moins stable, mais elle est rapidement en train de se modifier. Les conséquences de ce changement ne sont pas encore claires, mais le rôle des armes nucléaires dans notre défense perdra certainement de son importance. En voici un exemple : dans une récente déclaration qu'ils ont faite à Londres sur une alliance de l'Atlantique Nord renouvelée (document CD/1013), les pays membres de l'OTAN ont fait savoir qu'ils étaient prêts à ouvrir des négociations sur les forces nucléaires stratégiques et sur l'artillerie nucléaire en Europe. En ce qui concerne les armes nucléaires restantes, elles seront véritablement des armes de dernier recours.

Au cours des prochaines années, ces changements influenceront aussi sur nos débats concernant les garanties de sécurité à l'égard des Etats non dotés d'armes nucléaires. Le Gouvernement néerlandais considère que cette question revêt la plus haute importance; nous regrettons l'absence de résultats au Comité spécial chargé de cette question.

Très prochainement, la plupart des délégations présentes dans cette salle participeront à la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le TNP demeure l'une des réalisations les plus remarquables en matière de négociations et l'un des traités les plus fructueux de notre temps : une pierre d'angle pour la stabilité internationale. L'appui et l'engagement des douze Etats membres de la Communauté économique européenne en ce qui concerne l'objectif de la non-prolifération nucléaire ont été tous deux mis en lumière par l'importante déclaration sur la non-prolifération nucléaire faite à Dublin par le Conseil de l'Europe, les 25 et 26 juin derniers, première déclaration de ce genre de la part des Douze. Permettez-moi d'en citer un passage :

"Les douze Etats membres de la Communauté économique européenne, parties ou non au TNP, s'emploieront activement à assurer une issue fructueuse des débats qui auront lieu dans les mois à venir, en particulier les débats de la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et ils espèrent que ces débats apporteront des solutions stables et assurées aux problèmes que rencontre la communauté internationale pour prévenir la dissémination des armes nucléaires."

Il va sans dire que ma délégation oeuvrera au mieux de ses possibilités en vue de parvenir à une issue fructueuse de la Conférence d'examen, si possible au moyen d'une déclaration finale sur le fond, appuyant la mise en oeuvre des dispositions du Traité et des engagements pris dans le Document final de 1985. Il s'agira là d'un nouveau jalon sur la route qui mène à 1995, lorsque le moment sera venu de proroger le Traité. L'une des chevilles du TNP, mais sûrement pas la seule, est l'article VI. Il faut en considérer l'objet dans une large perspective.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

En un sens, débattre sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas une prérogative des seuls Etats parties au TNP. Par un examen approfondi et détaillé de divers sujets relatifs aux points concernant les questions nucléaires de l'ordre du jour, la Conférence du désarmement pourrait contribuer à une bonne compréhension des principes essentiels de la maîtrise des armements nucléaires et du désarmement. Dans ce contexte, nous avons assisté, tout récemment, à un événement remarquable, à savoir la participation des négociateurs américain et soviétique aux pourparlers sur les armes nucléaires et spatiales à une séance plénière officieuse de la Conférence du désarmement, durant laquelle leurs brèves déclarations ont été suivies par un large échange de questions et de réponses.

S'il est une chose qui est apparue clairement dans ces débats, c'est certainement le fait que le futur traité sur les armes stratégiques offensives entraînera des réductions importantes de ce type d'armements, accroissant de ce fait la stabilité et réduisant le risque de guerre. Ce traité aura ainsi des incidences qui dépasseront de beaucoup son cadre bilatéral. Nous espérons donc sincèrement que le calendrier fixé par les Présidents Bush et Gorbatchev lors de leurs récents pourparlers à Washington pourra être respecté, et que la signature de ce traité sera un fait accompli à la fin de 1990 ou au début de 1991. Parce qu'il amènera une réduction importante du potentiel de "première frappe" des deux parties en cause, ce traité apportera une contribution essentielle à l'instauration d'une plus grande stabilité stratégique et au renforcement de la sécurité internationale. Nous nous félicitons de constater que les Etats-Unis et l'URSS sont également convenus de mener de nouveaux pourparlers, après la signature d'un Accord START, sur de nouvelles réductions stabilisatrices des arsenaux stratégiques des deux pays.

Toutefois, ce n'est pas seulement dans le domaine des armements stratégiques offensifs, sur le plan bilatéral, que les perspectives sont bonnes. En fait, les négociations multilatérales sur les forces armées classiques en Europe ne cessent de progresser. Les Pays-Bas attachent la plus haute priorité à l'achèvement, cette année, du Traité sur les FCE, qui vise à réduire de façon substantielle les armements classiques en Europe et élimine en priorité la capacité de déclencher une attaque par surprise et de lancer une offensive à grande échelle. L'une des caractéristiques les plus remarquables de ce traité est le caractère intrusif du régime de vérification envisagé. Les Pays-Bas sont également favorables à la mise au point d'un ensemble significatif de MDCS. Les réductions se poursuivront et les MDCS seront renforcées.

Dans un proche avenir, les probabilités d'un succès tangible en matière de maîtrise des armements en Europe semblent bonnes. Il s'agit là de toutes les mesures prises en ce qui concerne les éléments nucléaires et classiques du désarmement en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Naturellement, nous savons que certains Etats éprouvent des craintes au sujet du fonctionnement du Traité sur la non-prolifération. On ne cesse d'invoquer l'article VI pour alléguer l'absence de progrès sur la question du désarmement nucléaire. Les Pays-Bas rejettent de telles accusations, et d'autant plus aujourd'hui; en effet, le bilan du désarmement nucléaire et classique témoigne clairement du contraire. Même si nous n'avons pas encore atteint l'objectif final énoncé à l'article VI, nous sommes certainement en passe d'appliquer celui-ci de bonne foi. Il s'agit là d'une honnête vérité qu'il convient d'énoncer comme telle.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Dans le débat sur le désarmement nucléaire, on ne saurait s'abstenir d'évoquer la question des essais. Au début de l'an prochain, une grande conférence aura lieu pour examiner la possibilité de transformer le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau (1963) en un traité d'interdiction complète des essais. Nous comprenons et nous respectons les préoccupations des Etats qui ont demandé que se tienne une conférence pour amender le Traité d'interdiction partielle des essais. Il ne fait aucun doute que, aux termes du traité, les Etats ont le droit de demander ou de proposer des amendements. Si les Pays-Bas éprouvent quelques doutes au sujet de l'opportunité d'une telle conférence, c'est principalement pour des raisons d'ordre pratique. Il nous semble que les positions de divers Etats sur la question d'une interdiction complète des essais sont encore beaucoup trop éloignées les unes des autres. Jusqu'à présent, le consensus sur cette question s'est dérobé à nous. Il semble donc qu'il y ait peu de chances pour que l'issue de la conférence réponde aux espoirs et aux efforts des Etats qui sont à l'origine de l'idée d'une conférence d'amendement du Traité. Après tout, c'est parce que certaines divergences se sont révélées insurmontables au moment de sa création que le Traité d'interdiction partielle des essais n'a reçu qu'une portée limitée. Rien n'indique que cette situation se soit modifiée, malgré les progrès réalisés par les méthodes de vérification sismique. La demande d'amendement du Traité est donc prématurée.

Malgré les doutes que le Gouvernement néerlandais éprouve au sujet de la procédure et de l'issue possible de la conférence d'amendement du Traité, il y participera dans un esprit positif. Il est tout à fait possible qu'un débat sur la question des essais nucléaires conduise à une meilleure compréhension des questions en cause. Cela serait profitable à tous.

Nous venons de parvenir à la Conférence du désarmement à un accord sur la création d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires. Il aura fallu des années à la Conférence pour dégager un consensus sur le rétablissement d'un comité spécial. Cela a été un processus presque douloureux et témoigne bien de la complexité de la question et de l'émotion évidente qu'elle soulève. Là encore, nous ne voyons pas de possibilités de solutions radicales et simples.

La position des Pays-Bas en ce qui concerne la limitation des essais nucléaires est claire et elle a été expliquée en plusieurs occasions : les essais nucléaires devraient être réduits à la fois en nombre et en puissance, cela allant de pair avec le processus en cours de fortes réductions des arsenaux nucléaires. Nous souscrivons à l'objectif d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, dont il convient de voir la réalisation dans le contexte d'un processus de désarmement. Sur la voie de la réduction des armements nucléaires et de l'appui sur ces armements dans la stratégie de dissuasion, l'arrêt des essais pourrait être considéré comme un nouveau stimulus pour arriver finalement à débarrasser le monde des armes nucléaires.

Cela signifie-t-il que, sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, la Conférence du désarmement soit condamnée à ne jouer qu'un rôle marginal ? Non ! Le fait que le mandat prévoie de commencer, dans le cadre du Comité spécial, un travail de fond sur les questions spécifiques et interdépendantes relatives à l'interdiction des essais, comprenant

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

la vérification et le respect ainsi que la structure et la portée, est une indication évidente de notre volonté commune. Nous attachons tous une importance politique majeure à la préparation de la voie ou, si vous préférez, du terrain pour de futures négociations sur un traité d'interdiction complète des essais.

Il y a de nombreux aspects à examiner, par exemple des questions comme celles d'un réseau international de surveillance sismique, de l'évaluation des capacités présentes et possibles de surveillance du respect, des arrangements institutionnels nécessaires, ainsi que celles qui ont trait à d'autres problèmes particuliers que pose la vérification et aux nouvelles technologies. Le règlement de ces questions sera crucial pour un futur traité d'interdiction des essais. Etant donné leur complexité, on ne peut exclure que l'accord lui-même, la cessation totale des essais nucléaires, lorsque le temps sera venu, se révélera la partie la plus facile. Lorsque je dis cela, je songe à l'encouragement que nous valent les accords auxquels sont parvenus les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la vérification du seuil à partir duquel s'applique l'interdiction des essais. Nous espérons bien qu'ils poursuivront sur la même voie et qu'ils s'attaqueront rapidement à l'importante question d'une nouvelle limitation du nombre et de la puissance des essais. Nous prenons note de l'appel lancé par l'URSS pour que le prochain cycle de pourparlers bilatéraux débute en septembre.

Il y a également le travail en cours du Groupe d'experts sismologues. Le Groupe a indiqué à la Conférence du désarmement son désir que lui soient données une impulsion et une orientation politiques appropriées. Nous pensons que cela est tout à fait opportun, étant donné que l'occasion de le faire se présente maintenant d'elle-même. Les Pays-Bas ont contribué activement aux travaux du Groupe d'experts sismologues. Il est évident, pour nous, que les méthodes sismiques sont la pierre angulaire de la vérification efficace d'un futur traité. A notre avis, l'expérience concernant le deuxième essai technique du Groupe d'experts sismologues sera probante à cet égard. Même avec la capacité limitée de détection dont nous disposons aux Pays-Bas, nous avons déjà pu identifier 65 % de toutes les explosions nucléaires souterraines qui ont eu lieu en 1989. L'échange international de données conduira à mettre en place de substantielles capacités de détection et d'identification.

Il y a, à la Conférence du désarmement, un certain nombre de mesures concrètes et spécifiques que nous pourrions prendre à cet égard : le Président de la Conférence pourrait transmettre à celui du Groupe d'experts sismologues un message d'appui inconditionnel aux travaux du Groupe et, en particulier, en ce qui concerne le deuxième essai technique qui se déroule actuellement; la Conférence du désarmement pourrait demander au Groupe de procéder à une évaluation des capacités présentes et potentielles de détection et d'identification sismiques. Une telle évaluation a été faite dans le premier rapport du Groupe, mais c'était il y a plus de dix ans. On pourrait demander aux Etats dotés d'armes nucléaires de fournir des informations précises sur l'heure, l'emplacement et la puissance de leurs essais nucléaires. Ces renseignements devraient être donnés peu après l'essai nucléaire et communiqués à nos divisions sismologiques nationales respectives. Cela les aiderait considérablement dans leurs recherches.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Mon troisième sujet, aujourd'hui, est celui des armes chimiques. Nous devons, à notre grand regret, reconnaître que les négociations sur les armes chimiques ne progressent pas avec la rapidité que nous désirons tous. Peut-être cela est-il inévitable, peut-être que non. J'aimerais pouvoir considérer cela plus philosophiquement, comme un fait de notre vie de négociation à la Conférence du désarmement. Il est vrai qu'arriver à une interdiction totale des armes chimiques devrait être la priorité absolue de la Conférence. Les Pays-Bas aimeraient donc présenter quelques suggestions pour accélérer les négociations. A notre avis, celles-ci s'articulent actuellement autour de deux grandes questions interdépendantes, à savoir les inspections par mise en demeure et les inspections de routine. Ce sont là les piliers qui soutiennent la structure fondamentale que nous nous efforçons tous de mettre en place : le respect d'une interdiction des armes chimiques. Non seulement les inspections par mise en demeure et les inspections de routine, y compris la vérification ad hoc, se complètent, mais elles sont en corrélation étroite. Plus un système est englobant, moins nous avons besoin de l'autre.

Nous pensons que le texte évolutif actuel a pour pivot la notion d'inspection par mise en demeure : le règlement de cette question, qui consistera principalement en la mise au point de procédures adéquates d'accès réglementé, pourrait bien faire apparaître sous un jour plus favorable de nombreux autres problèmes qui demeurent en suspens. Ma délégation est donc très satisfaite de la conclusion à laquelle est parvenu le ministre britannique, M. William Waldegrave, selon laquelle, de l'avis du Royaume-Uni, il n'existe pas de site, si sensible soit-il du point de vue de la sécurité nationale, qu'on ne puisse y permettre quelque forme d'accès, moyennant les restrictions appropriées, à une équipe internationale d'inspecteurs. A titre préliminaire, nous sommes parvenus à la même conclusion. Nous devrions tous prendre très au sérieux le fait que le Royaume-Uni ait pu arriver à une telle conclusion après six inspections expérimentales menées dans différents types d'installation sensibles; aucun pays n'a fait autant dans ce domaine.

Nous pensons que les problèmes que posent les inspections par mise en demeure ne peuvent être réglés qu'au moyen de procédures convenues d'accès réglementé. Si nous concentrons nos efforts sur ces problèmes, il se pourrait que nous parvenions à résoudre les difficultés soulevées par le concept original et unique des inspections par mise en demeure : à n'importe quel moment, n'importe où, sans droit de refus.

Pourquoi cela est-il si important ? Outre le fait qu'un consensus se dégage progressivement selon lequel les inspections par mise en demeure ne sont pas seulement une méthode exceptionnelle de dernier recours, pour vérifier le respect, le concept des inspections par mise en demeure a acquis une connotation non seulement politique, mais également philosophique : il ouvre le monde à la maîtrise des armements et au désarmement. Il s'agit d'un pas réel en direction de notre objectif commun déclaré : le "désarmement général et complet sous un contrôle international efficace". Si nous affaiblissons le caractère foncier des inspections par mise en demeure, des doutes seront exprimés au sujet de l'efficacité d'une convention d'interdiction des armes chimiques en tant que traité visant à assurer la sécurité. En conséquence, cette convention perdrait son soutien politique.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Il y a ceux qui préconisent un mécanisme de filtrage pour déterminer si une demande d'inspection par mise en demeure constitue ou non un "détournement de pouvoir". Les Pays-Bas sont d'avis que l'introduction de tels mécanismes de filtrage nuirait gravement à l'efficacité des inspections par mise en demeure.

La légende veut qu'un trou dans une digue puisse être bouché avec un doigt; cela est faux. La dure expérience nous a enseigné que, si l'on ne construit pas de digues solides, on est noyé sous le flot. Pour ceux qui ont de graves problèmes de sécurité nationale, il est possible de trouver des solutions au moyen de procédures d'accès réglementé, négociées et convenues de façon appropriée, comme l'a prouvé le Royaume-Uni. L'exemple de l'AIEA et du rôle confié à son Conseil des gouverneurs montre que l'on peut trouver des règles et règlements pour parvenir à une procédure impartiale et appropriée en ce qui concerne les enquêtes internationales effectuées dans des installations nationales. Nous devrions agir en conséquence. Ce n'est pas en nous exprimant habilement que nous pourrions convaincre autrui. C'est en se fondant sur leur pratique et leur expérience que les Etats pourront un jour régler leurs problèmes. Nous demandons donc instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait de se lancer sur la voie de ces inspections expérimentales par mise en demeure. C'est ce que nous avons fait nous-mêmes.

J'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui notre propre rapport sur la première inspection expérimentale par mise en demeure effectuée aux Pays-Bas, sur une base aérienne opérationnelle. Ce document sera distribué sous la double cote CD/1018 et CD/CW/WP.307. Une introduction plus détaillée en a déjà été faite, hier, au Comité spécial.

L'autre pilier de notre système de vérification est constitué par les inspections de routine. Le texte évolutif prévoit un système élaboré de telles inspections, couvrant les installations qui ont été déclarées comme fabriquant des produits chimiques inscrits aux différents tableaux. Toutefois, ce système ne s'étend pas aux usines qui sont tout à fait capables de produire des armes chimiques et leurs agents précurseurs, mais qui n'ont pas été déclarées. Naturellement, ces installations seraient assujetties aux inspections par mise en demeure. Toutefois, ma délégation considère ce genre d'inspection comme une procédure de dernier recours : elle est essentielle pour la convention mais non pour une utilisation de routine. L'assurance d'un accès facile à l'industrie chimique, de façon non intrusive et courante, constituerait une mesure de confiance très importante. La proposition récente de l'Australie sur la vérification ad hoc répondrait pleinement à nos préoccupations : le maillon manquant du système de vérification envisagé serait ainsi mis en place. Le Gouvernement néerlandais est donc gravement préoccupé lorsqu'il constate que des efforts sont faits pour empêcher un examen plus poussé de la question, avant même que les différents éléments de cette proposition aient été examinés et élaborés de façon appropriée. En ce qui nous concerne, nous sommes bien décidés à suivre l'affaire, car la vérification ad hoc constitue un élément essentiel du système de vérification considéré dans son ensemble. Si ma mémoire m'est fidèle, c'est la République démocratique allemande qui avait un jour avancé qu'une réunion ministérielle serait opportune pour faire progresser nos travaux. Cette idée ne nous avait pas particulièrement séduits car notre préférence allait à un règlement des problèmes avant la tenue de toute conférence ministérielle. Etant donné la structure de la négociation sur les armes chimiques, la longue histoire de cette négociation et le fait

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

qu'il nous faut vraiment obtenir des résultats à cause du danger croissant de prolifération, nous en sommes venus à la conclusion qu'après tout une réunion ministérielle pourrait être utile.

La Conférence du désarmement pourrait envisager une réunion au début de la période de négociation de l'an prochain. A cette occasion, les ministres pourraient non seulement fixer une date limite pour la fin des négociations, dans le courant de l'année, mais également fournir des directives quant à la voie à suivre pour régler les problèmes. Par ailleurs, ils pourraient envisager de se réunir de nouveau, plus tard dans l'année, juste avant la date limite fixée. Il faudrait alors régler sur-le-champ les problèmes encore en suspens. Les ministres pourraient aussi, à cette occasion, étudier des mesures de suivi, et voir notamment comment on pourrait obtenir une adhésion universelle à la Convention.

Dans ce contexte, il est bon de rappeler l'intention des alliés du Pacte de l'Atlantique Nord, telle qu'elle est énoncée dans le communiqué final de la Réunion ministérielle de Turnberry (document CD/1006), de figurer au nombre des signataires originaires de la Convention et de favoriser son entrée en vigueur à une date rapprochée.

Entre-temps, il nous faut, nous qui sommes ici à la table de négociation, faire tout notre possible pour parvenir à un libellé consensuel du traité. Il nous faudra mettre pleinement à profit toute période d'intersession qui se présentera; et, dans l'exercice quotidien de nos responsabilités communes en ce qui concerne l'interdiction souhaitée des armes chimiques, nous ne devrions pas reculer, le cas échéant, devant l'adoption de mesures vigoureuses.

On n'aura pas manqué de noter le vif intérêt qu'éprouvent les Pays-Bas pour la question du siège de l'organisation qui sera créée au titre de la Convention d'interdiction des armes chimiques. J'espère être en mesure, dans quelques semaines, d'apporter davantage de lumière sur les divers éléments de notre proposition.

M. WAYARABI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Appelé inopinément à remplir un autre engagement important, l'Ambassadeur Loeis m'a autorisé à lire en son nom la déclaration de la délégation indonésienne.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous dire l'immense plaisir de la délégation indonésienne de voir le représentant de la Pologne présider nos débats pour le mois de juillet. Votre compétence et votre savoir-faire ont été très en évidence pendant ce mois où vous avez guidé les travaux de la Conférence pour les mener à bien. Je voudrais saisir aussi l'occasion qui m'est donnée de dire combien ma délégation a apprécié la manière dont l'Ambassadeur de Rivero, du Pérou, a dirigé nos travaux pendant le mois de juin. La délégation indonésienne adresse une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Ricupero, du Brésil, à l'Ambassadeur Indrajit Singh Chadha, de l'Inde, à l'Ambassadeur von Wagner, de la République fédérale d'Allemagne, à l'Ambassadeur Kralik, de la République fédérale tchèque et slovaque, à l'Ambassadeur Vaernø, de la Norvège, et à l'Ambassadeur Pérez-Villanueva, de l'Espagne, qui se sont joints à nous dans le courant de cette session de la Conférence du désarmement. Elle se réjouit de travailler avec les délégations respectives pour atteindre les objectifs qui nous sont communs à tous.

(M. Wayarabi, Indonésie)

Je voudrais exprimer le regret de la délégation indonésienne à l'occasion du départ de l'Ambassadeur Bayart, de la Mongolie, de l'Ambassadeur Kostov, de la Bulgarie, de l'Ambassadeur Tran Hoan, du Viet Nam et de l'Ambassadeur Varga, de la Hongrie. Leur sagesse et leur rapport constructif à la cause du désarmement seront regrettés de tous. Nous leur souhaitons tout le succès possible dans leurs nouvelles tâches.

Il a été dit à maintes reprises dans cette salle que l'actuelle session de la Conférence se situe dans un contexte international unique et sans précédent et que cela a des répercussions considérables à la fois sur le contenu de nos travaux et sur la procédure la plus appropriée pour nous en acquitter. Le fait est que ce qui se passe en dehors de cette salle est, pour beaucoup, nouveau et positif. Les choses évoluent si vite et dans de telles proportions que l'on a connu ici durant ces derniers mois, un mélange d'inquiétude, de véritable espérance et parfois d'impatience.

Tous ces événements ont fait naître l'espoir que les travaux de cette Conférence progresseraient rapidement. Or, ces deux derniers mois, nous sommes devenus plus conscients encore de la nécessité d'examiner attentivement les questions qu'il incombe à la Conférence de traiter dans cette conjoncture cruciale. J'admets sans réserve que nous avons besoin de marquer une brève pause pour chercher des moyens de poursuivre notre progression. Les consultations officieuses à participation non restreinte qui ont lieu actuellement sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence et que préside avec compétence l'Ambassadeur Kamal, du Pakistan, sont nécessaires, viennent à point nommé et méritent tout notre soutien.

En ce qui concerne les thèmes abordés dans le cadre de ces consultations, j'ai eu l'occasion lors de ma dernière intervention de dire ce que je pensais au sujet de l'ordre du jour de la Conférence. Je voudrais également faire savoir que ma délégation n'a pas de position arrêtée quant aux changements à apporter à l'organisation des sessions de la Conférence et, en particulier, au calendrier de ces sessions et à celui des séances plénières.

A propos du calendrier des sessions, je voudrais réaffirmer que, si l'on modifie le calendrier actuel, ce doit être pour accroître l'efficacité des travaux de la Conférence. Il a été rappelé au sujet du système actuellement en vigueur que deux semaines sont toujours réservées, au début de chaque partie de la session, pour une forme de "travail préparatoire". Durant cette période, la Conférence avance très lentement et il n'y a aucun débat sur le fond. A moins que nous ne soyons prêts à engager le débat plus tôt, le réaménagement du calendrier aurait simplement pour effet d'introduire trois périodes de "travail préparatoire" au lieu des deux que compte le système actuel.

A ce propos, ma délégation prend note avec satisfaction de l'établissement du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Je voudrais rendre hommage à l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, et à son prédécesseur, l'Ambassadeur Yamada, ainsi qu'à l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, qui a présidé la Conférence pendant le mois de juillet, pour leurs efforts inlassables qui ont abouti finalement à l'établissement du Comité.

(M. Wayarabi, Indonésie)

Il convient de noter que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires n'a commencé ses travaux que la deuxième semaine de juillet et qu'il les poursuivra pendant les deux premières semaines d'août; il ne restera donc que quatre semaines au Comité pour étudier des questions en rapport avec ses travaux avant le moment où la Conférence entamera la discussion de son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies. Ces quatre semaines seront tout à fait insuffisantes, fût-ce pour élaborer un programme de travail, sans parler de l'examen de questions de fond. C'est pourquoi je suggère de tirer pleinement parti du temps très précieux qui est encore disponible pour examiner et déterminer les questions relatives aux futurs travaux du Comité. Il faudrait que nous prenions d'ici à la fin de la session une décision quant à la reconstitution du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires au début de la première partie de la prochaine session afin que les travaux en vue de l'élimination totale des essais nucléaires soient entrepris avec la plus grande diligence.

A propos de l'interdiction des essais nucléaires, je voudrais me référer au préambule du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963. Il faut se rappeler que les Parties originaires ont proclamé que l'un de leurs objectifs principaux était la conclusion dans les délais les plus rapides d'un accord qui ferait cesser toute incitation à la production et aux essais d'armes de tout genre, y compris les armes nucléaires. Il est donc solennellement reconnu que l'objectif ultime de ce Traité est une interdiction totale des essais nucléaires. Des tentatives sont faites depuis quelques années, à la Conférence comme à New York, pour nous amener à cet objectif. Avec la décision de convoquer la Conférence d'amendement du Traité, des routes s'ouvrent à nous aujourd'hui, à la fois ici et à New York. Il ne faudrait cependant pas que, entre l'établissement du Comité spécial à la Conférence du désarmement et la convocation de la Conférence d'amendement, il y ait chevauchement des activités; il convient au contraire que les travaux du Comité spécial et ceux de la Conférence d'amendement, qui doit avoir lieu en janvier 1991, forment tandem et se complètent.

L'adhésion de l'Indonésie au Traité est déjà ancienne et notre pays n'a jamais cherché à se doter d'armes nucléaires pour assurer sa défense. Considérant ce qui se passe à la présente Conférence et compte tenu des préparatifs de la Conférence d'amendement, ma délégation a confiance que la position adoptée par la majorité des Etats non détenteurs d'armes nucléaires, y compris mon pays, aura bientôt de plus en plus de partisans dans le monde. Maintenant que les principaux protagonistes se sont débarrassés de la suspicion et de la méfiance mutuelle qu'ils ont connues pendant des décennies, notre époque n'a plus besoin d'armes nucléaires.

Ces dernières années, l'avis général a été que la convention sur les armes chimiques était à portée de main. L'insertion de dispositions concernant l'annexe sur les produits chimiques et le Protocole relatif aux procédures d'inspection dans le texte évolutif de l'an dernier, d'une part, et les progrès accomplis ce printemps-ci au sujet de questions concernant la vérification, d'autre part, ont encore renforcé les raisons d'être optimiste. Pendant la seconde partie de la session, ma délégation a également noté avec satisfaction les efforts que le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Hyltenius, a faits en vue de l'élaboration de dispositions relatives aux inspections sur place, dans un Etat partie, effectuées sur

(M. Wayarabi, Indonésie)

la demande d'un ou de plusieurs Etats parties. L'idée de remplacer l'expression bien connue "inspection par mise en demeure" par "inspection sur demande" est constructive. Comme je l'ai dit dans ma précédente intervention, il ne faudrait pas que ce type de vérification soit entrepris sur la base d'un soupçon fortement motivé. La suppression du terme "par mise en demeure" contribuerait à atténuer la notion de soupçon dans la mise en oeuvre de cet ensemble de dispositions.

Il faut reconnaître qu'on est déjà bien avancé dans l'élaboration des dispositions détaillées de nombreuses parties de la convention. En outre, en ce qui concerne l'inspection sur demande, des efforts ont été faits pour régler les dispositions en tenant compte de l'évolution récente des relations entre Etats.

L'allure à laquelle progressent les négociations a cependant causé quelque inquiétude ces derniers temps. Pour un pays comme le mien, qui n'a jamais produit ni détenu d'armes chimiques et qui s'abstiendra toujours de le faire, l'idée d'établir une corrélation entre la destruction de toutes les armes chimiques et l'adhésion de certaines catégories d'Etats a fait douter de l'universalité souhaitée pour la convention. Je pense que du fait de cette corrélation, il y a un risque que lesdites armes continuent d'exister, notamment parce que les Etats non détenteurs d'armes chimiques seraient incités à en acquérir avant l'entrée en vigueur de la convention. Ce genre d'approche implique également une légitimation des actes de coercition d'un Etat fort à l'égard d'un ou de plusieurs Etats faibles, ce qui mettrait en péril l'universalité de la convention que l'on s'est donnée comme objectif. Certains sont convaincus qu'un des meilleurs moyens d'amener les Etats qui, par suite de circonstances particulières détiennent ou détiendront des armes chimiques, à donner leur adhésion consiste à adopter une approche appropriée qui décourage ces Etats d'opter pour les armes chimiques.

Une autre opinion répandue veut que, comme nous souhaitons conclure une convention dont l'universalité sera la caractéristique, nous tenions compte des intérêts de la majorité des Etats qui ne détiennent pas d'armes chimiques ou qui n'ont pas l'intention d'en détenir. Pour cela, la convention doit apporter la garantie que tout Etat partie aura le libre droit de mettre au point, produire, utiliser, échanger et transférer des produits chimiques et les techniques de la chimie à des fins pacifiques. Il ne faut pas que la convention entrave la coopération internationale ni le commerce des produits chimiques à des fins pacifiques.

En tant qu'Etat non détenteur d'armes chimiques, mon pays a toujours été partisan, et il le restera, d'une interdiction et de la destruction totales de toutes les armes chimiques existantes. Bien que nous ne possédions pas d'armes de cette catégorie, il n'est pas exclu que nous ayons un jour à détruire des armes chimiques qui auraient été abandonnées sur notre territoire. Comme cette question va être abordée lors de consultations ultérieures, ma délégation voudrait simplement rappeler un principe auquel elle tient beaucoup, à savoir que l'Etat découvreur ne devrait pas être tenu d'assumer la responsabilité de la destruction des produits chimiques abandonnés.

(M. Wayarabi, Indonésie)

Ma délégation a encore mieux compris combien il est difficile de protéger les civils et d'autres cibles contre une attaque par les armes chimiques quand elle a visité le centre de formation et les installations de destruction des armes chimiques de Munster où elle avait été généreusement invitée par le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne. Nous comprenons certes que les actions qui doivent être menées à bien à des fins de protection dans une zone tropicale dense comme celle où se trouve mon propre pays seraient terriblement délicates et coûteuses. Bien que les difficultés prévisibles rendent nécessaire une assistance, je pense aussi que le fait d'obliger les "détenteurs" à apporter une assistance aux "non-détenteurs" constitue un moyen de dissuasion quant au recours ou à la menace de recours aux armes chimiques. C'est pour cette raison que mon pays attache une grande importance à l'inclusion dans la future convention d'une disposition sur l'assistance car elle pourrait pleinement répondre au besoin impératif d'aide en cas d'attaque ou de menace d'attaque par des armes chimiques.

Une convention efficace et qui fait l'objet d'une adhésion universelle doit être assortie d'un système de vérification qui suscite parmi les Etats parties l'assurance que les dispositions en sont respectées. Un système de vérification de ce genre nécessite avant tout un ensemble de régimes de vérification solides et je pense qu'il faut aussi établir un système d'inspection qui permette de s'assurer qu'un Etat partie satisfait à ses engagements à tout moment et en tout lieu. Comme l'établissement de ces ensembles de systèmes de vérification fait l'objet de négociations intensives, ma délégation préférerait que les membres de la Conférence s'appliquent à parachever cette tâche avant d'entreprendre l'examen d'autres systèmes de vérification.

Les conséquences positives du désarmement pour les efforts de développement sont largement admises depuis longtemps. Il est bien évident que la poursuite de la course aux armements entre les nations absorbe une proportion beaucoup trop grande des ressources humaines, financières, naturelles et techniques, dans le monde. Les études réalisées par des experts de l'ONU et autres ont montré que la course aux armements fait peser une lourde charge sur l'économie de tous les pays et affecte les échanges internationaux commerciaux, financiers et technologiques, et empêche par conséquent la confiance de s'instaurer entre pays développés comme entre pays en développement.

Bien que l'ordre de grandeur des dépenses militaires contraste encore de façon saisissante avec le sous-développement économique et social, la misère et la pauvreté, un certain nombre de faits nouveaux et positifs vont dans le sens de la réduction des armements. Ceci permettrait de toute évidence un redéploiement accru au profit du développement, des ressources utilisées aux fins de la course aux armements. Nombreux sont ceux qui, actuellement, sont prêts à chercher la sécurité à des niveaux plus bas d'armement et qui s'emploient à trouver des moyens de réduire les dépenses militaires nationales et régionales.

En acceptant d'ambitieux programmes de maîtrise des armements et même un ensemble de mesures de désarmement, les nations développées qui sont lourdement armées pourront non seulement faire de substantielles économies, mais aussi donner la priorité au développement économique. Dans un environnement moins tendu sur le plan de la sécurité, ces Etats pourraient

(M. Wayarabi, Indonésie)

formuler une stratégie économique nationale aussi bien que régionale intégrée sans avoir à se soucier de savoir si elle remet en cause des considérations militaires. Il est absolument nécessaire que les hommes politiques et ceux qui s'occupent de désarmement s'emploient à éveiller l'esprit d'internationalisme. Cet esprit contribuerait en particulier à empêcher toute surestimation des dépenses de défense nationale car la diminution de la tension internationale devrait conduire à réaffecter au développement international les fonds dépensés pour la défense.

Ma délégation a été très intéressée par la proposition du président Richard von Weizsäcker et de l'ancien chancelier Willy Brandt, qui envisagent la réaffectation à la croissance économique des pays en développement d'un tiers des économies faites grâce aux réductions des dépenses militaires réalisées en raison de l'unification de l'Allemagne. Ma délégation a également été séduite par la proposition du Président de la Banque mondiale qui a récemment indiqué dans son intervention que les nations développées devraient, dans l'idéal, réduire leurs dépenses militaires de 10 à 15 % et seraient ainsi à même de doubler leur assistance aux pays en développement pour mettre en oeuvre leurs programmes de développement. De telles initiatives devraient être soutenues par le monde entier.

La présente décennie sera celle des changements, des défis et de l'espoir. C'est pourquoi je pense qu'il convient de ne pas gaspiller les chances sans précédent qui s'ouvrent en cette fin de siècle.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et de ses paroles aimables à l'endroit de la présidence.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Le secrétariat a distribué aujourd'hui le calendrier des réunions de la Conférence et de ses organes subsidiaires pour la semaine à venir. Comme de coutume, il a été établi en consultation avec les présidents des comités spéciaux. Il est présenté à titre purement indicatif et pourra être modifié, selon les besoins. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai que la Conférence l'adopte.

Je donne la parole au distingué représentant du Japon.

M. DONOWAKI (Japon) (traduit de l'anglais) : Je crois comprendre que ce calendrier peut être modifié. Comme nous le savons tous, le Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour doit se réunir vendredi après-midi, ce qui est gênant pour de nombreuses délégations, car c'est la fin de la semaine. J'aimerais voir avec les présidents d'autres comités s'il n'est pas possible de trouver un autre moment et, le cas échéant, demander qu'on veuille bien déplacer cette réunion. Bien sûr, cela ne veut pas dire que le nombre de séances du Comité spécial sera réduit, mais j'aimerais pouvoir explorer les possibilités de modification de l'horaire.

Le PRESIDENT : Il me semble que nous devrions faire tout notre possible pour répondre à votre demande. Je donne la parole au distingué représentant des Etats-Unis.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais, au nom de mon pays, souligner ce que vient de dire le Président du Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour. Pour notre part, en raison du décalage horaire entre Genève et la côte est de l'Amérique du Nord, la tenue, un vendredi après-midi, d'une séance de cet important comité est une source de difficultés. Or, à en juger par les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui, mardi et auparavant, on semble attacher un rang de priorité élevé aux travaux de cet organe qui vient d'être établi. Notre problème consiste en ce que, si nous ne disposons pas du vendredi après-midi, il nous est impossible de recevoir les instructions nécessaires pour le lundi suivant; dans une situation en rapide évolution, il nous faut pouvoir faire rapport tôt. Je tiens donc à dire que la délégation américaine accepte le calendrier proposé, à condition que de sérieux efforts soient faits pour éviter qu'à l'avenir le vendredi après-midi ne soit pris.

Le PRESIDENT : Le Représentant personnel du Secrétaire général m'assure que le secrétariat tiendra compte de ce vœu, en concertation, il va sans dire, avec les présidents des autres organes subsidiaires. Le secrétariat, pour sa part, s'engage à faire tout son possible. Cela étant, puis-je considérer que le calendrier officieux provisoire de la semaine à venir rencontre l'assentiment des délégations assises autour de cette table ?

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 31 juillet, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 20.
